

EXTRAIT ***DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*** ***DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Nombre de conseillers:	Afférents au Conseil : 11
	en exercice : 10
	Présents : 08
	Votants : 10

L'an deux mille dix, le cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Commune de **SAINT JEAN DE MUZOLS (Ardèche)**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Guy MARTINEZ**, Maire, Président du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration:
28.06.2010

Date d'affichage de la convocation :
28.06.2010

PRESENTS : Viviane AUDFRAY, Guy BLACHE, Marie-Thérèse CURCU, Josette DESZIERES, Jean GIRAUD, Marcelle LEVEQUE, Guy MARTINEZ, Catherine VERROT.

ABSENTS EXCUSES : Myriam FARGE (pouvoir à Catherine VERROT), Françoise CHEYNET (pouvoir à Guy BLACHE), Jean GARDON.

N°20 - OBJET : BONS ALIMENTAIRES – MODIFICATION DU REGLEMENT.

Par délibération du CCAS en date du 26 novembre 1998, le Conseil d'Administration a fixé les modalités de délivrance des bons paniers repas chemineaux.

Ces bons repas étaient uniquement destinés aux personnes de passage (d'où l'appellation « bons paniers repas chemineaux »), domiciliées à plus de 20 km, et ne pouvaient être délivrés qu'à une période restreinte et suivant des règles restrictives.

M. le Président propose d'annuler ce dispositif et de décider d'instituer en lieu et place des « bons paniers repas chemineaux », les bons alimentaires.

Ces bons d'une valeur de 10 € l'unité, pourront être accordés par le Président à toute personne suivant sa situation sociale et quelle que soit la période de l'année.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ANNULE le dispositif mis en place par délibération du 26 novembre 1998,
- DECIDE d'instituer le dispositif de « bons alimentaires » dans les conditions susvisées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents. Fait à SAINT JEAN DE MUZOLS, le 05/07/2010.

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,

Guy MARTINEZ